

assignation
Cour d'assises, 19 avril 1850

Copie

Le 1^{er} 1850 et le 28 mars,



M. G. Chabrea

à la requête de M^{me} Françoise & Jeanne
religieuses dénommées, Mère & André
et mère St Bruno tenant une maison
de providence dite Savie-cœur à Lyon,
quartier de Foerrieron par suite et
diligences de M^r Marquis demeurant
à Lyon, rue St Héloïse, 20, leur mandataire
en vertu d'une procuration sous seing-privé
à la date du 18 9^e dernier enregistré
le 21 du même mois par M. Vauval qui
a perçu deux francs 20 c. Lesquelles
Dames ont fait élection de domicile en
l'Église de St Augustin avocat près le
tribunal-civil de Lyon place du
gouvernement 18, par M^r Etienne
Jacques Dupuis, receveur au tribunal-civil
de Lyon, y demeurant rue Croissant, 3.
Ainsi signifié et déclaré.

à M^{lle} Chabrea (veuve) veuve en
seconde à Lyon chez M^l Reymond, rue des
Chartreux, 17 en vertu de son domicile
elle-même



que les requérantes ont appelées
comme de fait elles déclarent interjeter
appel du jugement rendu entre les
parties par le conseil de prud'hommes
de la ville de Lyon en date du 9 janvier
dernier, enregistré et signifié par exploit
de Rojot, huissier à Lyon le 22 mars 1850.

assignation.

Et immédiatement j'ai à votre requête
et élection de domicile que D'après assigné
à la Chambre.

à comparaitre mardi 19 avril
prochain par M. Le président et
juge du tribunal de commerce à Lyon
sont à l'Hotel de ville pl. Des
Courses Les mardi et mercredi de
chaque semaine à 5 h. du soir.

Ces fees d'avis de

que par le jugt. Le conseil de
premier homme du 9 janvier d. il a été
moel jugé et bien apellé. Et faisant
que le dit jugt. Les avis a néant be
partes mises dans la même état que
s'il résistait pas.

Et la dite Chambre ordonnée à tous les
Dépens.

Et afin quelle M. Le Signor se lui ai
a parlent comme D'après D'avis et D'avis
après autres de mon prés ent explicit.

Cout. 2 f. 50 outre débours.

Copie par D'avis de la Chambre

fait de à Lyon.



Signé